

Toulouse, le 20 mai 2014

Monsieur Bertrand Monthubert

Président de l'Université Paul Sabatier

Monsieur le Président,

Nous tenons à répondre à votre courrier du 26 avril 2014, faisant suite à notre interpellation du 14 avril.

Premièrement, sur la forme, votre réponse est adressée à un seul d'entre nous, alors que notre sollicitation émanait de trois organisations de représentants de salariés de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CGT, FSU, Solidaires). Notre lettre résultait d'une démarche collective, autour de questionnements qui concernent l'ensemble des agents des universités et des établissements de recherche toulousains, et votre réponse individualisée tend à détourner le débat, comme si vous vouliez le réduire à un conflit de personnes (aussi inexistant qu'inintéressant) pour mieux ignorer le fond de notre démarche. Curieuse approche des relations sociales...

Deuxièmement, sur le fond, vous vous prévaliez d'une démarche de concertation dans l'élaboration du projet fédéral. Nous savons bien entendu l'existence du comité de concertation et de groupes de travail au niveau du site mais aucun compte-rendu ne témoigne d'une véritable discussion sur les avantages/inconvénients comparés entre, par exemple, la fédération et la confédération. Vous affirmez également que cela a été discuté en CA de l'UPS mais le compte-rendu de la séance extraordinaire du 17 mars, consacrée précisément à ces questions, nous semble plutôt confirmer que l'alternative représentée par le mode confédéral n'a pas été *vraiment* envisagée. La « discussion » que vous mentionnez également lors de la réunion des CA semble malheureusement confirmer que vous prenez prétexte des rares occasions où certains d'entre nous arrivent à émettre une opinion contraire à celle que vous prônez pour alléguer un débat quand ces interventions vite refermées ne font qu'en traduire l'absence ! Curieuse approche du dialogue...

Si nous insistons, c'est uniquement pour la conviction que la question du choix de regroupement posée à chaque établissement est d'une extrême importance. Comme nous le dénonçons depuis de nombreux mois, seule la COMUE est mise en avant, comme si elle était déjà actée, comme si elle était inéluctable. Se limiter à discuter autour *d'une seule* solution relève d'une surprenante conception de la concertation.

Quelques échanges ne peuvent pas faire office d'une réflexion approfondie sur la nécessité d'ajouter une couche administrative supplémentaire à un système qui pâtit déjà d'un excès de bureaucratie. Ils ne répondent toujours pas à cette simple question : quelles sont les possibilités que la fédération rend possible et que la confédération interdit ? (nous n'en avons entendu aucune lors de votre présentation du 20 mars). Ils évitent de répondre à cette question qui réside au fondement de l'alternative proposée : pourquoi les établissements devraient-ils préférer *transférer* leurs compétences (principe de la fédération) plutôt que de les *partager* (principe de la confédération) ?

Enfin, pour revenir à votre réponse et à la réunion des personnels du 20 mars, vous indiquez ne pas avoir pour principe de diffuser des documents sur lesquels vous n'auriez pas pu avoir un regard. Nous sommes bien désolés de vous dire qu'une telle méthode illustre exactement la définition du mot « censure », telle que définie dans tout bon dictionnaire. Nous restons abasourdis par la mise en place de cette censure, tellement aux antipodes des principes de collégialité ; nous ne pouvions pas imaginer que ceux-ci soient à ce point oubliés, notamment de la part d'une équipe de direction qui avait profité d'un large support syndical lors de son élection.

Par ailleurs, cette désagréable surprise passée, nous tenons à vous rappeler que, dans le courriel du 16 mars, nous avons très clairement mentionné le diaporama dans notre demande d'intervention et que votre réponse positive à notre demande, par un courriel le 18 mars, ne mentionnait aucun souhait de votre part d'avoir connaissance, avant la réunion, du diaporama qu'on souhaitait diffuser. Votre argumentation est d'autant plus incompréhensible.

Nous pensons, qu'au-delà des divergences d'appréciation sur les choix à opérer et sur l'avenir des établissements d'ESR toulousains, sérénité et honnêteté dans l'échange d'arguments doivent être garantis dans les processus de concertation. Le débat, forme pratique de la vie démocratique dont l'Université s'est souvent prévalu dans le passé, nécessite la confrontation de points de vue opposés dans le respect des uns et des autres. Nous constatons que ces derniers mois, toutes les conditions n'ont pas été réunies pour qu'il en soit ainsi, mais nous ne désespérons pas d'une réelle amélioration.

C'est cette volonté qui anime notre engagement depuis le début, et que nous garderons à l'esprit dans le futur, dans l'intérêt des agents concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Section locale « Université Paul Sabatier » Sud Education,
Section Toulouse de Sud Recherche EPST,

Copie à :
SNTRS CGT Toulouse
Ferc Sup CGT Paul Sabatier
SNCS FSU Toulouse